

## AVIS – REMPLACEMENT Professeur de guitare du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juin 2026

### CADRE STATUTAIRE :

FILIERE Culturelle - secteur enseignement artistique  
CADRE D'EMPLOI Assistant territorial d'enseignement artistique  
GRADE Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe

**POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :** sous l'autorité du directeur du C2M

**DESCRITIF DE L'EMPLOI :** Remplacement du Professeur de guitare (congé maternité et congé parental).  
Placé sous l'autorité du directeur du C2M

MISSIONS PRINC.	ACTIVITES/TACHES DE TRAVAIL :
-----------------	-------------------------------

- Assurer un enseignement théorique et pratique à des enfants et des adultes.
- Assurer l'enseignement en cours individuel et atelier.
- Diriger l'ensemble de guitares de l'établissement.
- Préparer des actions de diffusion et de création avec les élèves.
- Engager un suivi régulier des études, et impliquer les parents dans la scolarité de l'élève.
- Identifier, expérimenter voire appliquer de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques
- Participer au plan de formation et de concertation pédagogique départemental.
- Diriger l'ensemble de guitares de l'établissement.
- Réaliser la veille artistique et la mise à niveau de sa pratique

### CONTRAINTES LIÉES AU POSTE :

- Horaires de travail organisés principalement le soir (cours les mardis et mercredis plus un jour à définir).
- Disponibilité et mobilité.
- Contraintes horaires et de congés (respect du calendrier scolaire).
- Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public.

### PROFIL :

- Diplôme d'État ou équivalent voire DEM
- Ponctualité et assiduité.
- Autonomie dans la conduite des activités d'enseignement.
- Être un bon pédagogue et susciter la curiosité et l'engagement artistique de l'élève.
- Savoir communiquer, enseigner, conseiller et évaluer.
- Savoir élaborer et conduire un projet.
- Avoir la capacité à enseigner sa spécialité en cours collectif (principe des ateliers)

### SITES DE TRAVAIL :

- Salles de cours du Centre Musical Municipal
- Déplacements possibles en fonction des lieux d'activités (salle de concerts, lieux divers pour les animation, formations et réunions pédagogiques départementales)

**DUREE DE TRAVAIL :** 16h de durée hebdomadaire soit un 80% ETP.

**Poste à pourvoir le :**

**Date limite de candidature :** 30 juin 2025

### CANDIDATURES :

Envoyer CV + lettre de motivation manuscrite > adressés à Monsieur le Maire  
2 rue Gambetta 42230 ROCHE LA MOLIERE  
ou à scanner à [recrutement@rochelamoliere.fr](mailto:recrutement@rochelamoliere.fr)

### PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

auprès du directeur du C2M :  
Hervé FREYCENON [hfreycenon@rochelamoliere.fr](mailto:hfreycenon@rochelamoliere.fr) ou au 06.07.76.39.95.

ou d'Arnaud BERNARD, directeur du service Ressources Humaines, de préférence par mail  
à [abernard@rochelamoliere.fr](mailto:abernard@rochelamoliere.fr) ou au 04.77.90.77.14.